



Cluses, le 22 juillet 2009

A l'attention des services qualité et environnement

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous faisons suite à notre courrier de décembre 2008 relatif à la réglementation REACH n° 19707/2009/CE.

La Commission des produits chimiques et Biocides, consultante du ministère, n'a toujours pas à ce jour établi la liste officielle.

La France doit encore sélectionner certaines substances pour être présentées à la commission et ce en Aout pour les unes et en fin de l'année pour les autres.

Le fait que ces dernières figurent sur la liste des substances candidates à l'autorisation, n'interdit pas leur utilisation. C'est lorsqu'elles sont inscrites à l'annexe XIV (interdites sauf autorisées) que cela pose des problèmes puisque les utilisateurs pourront être amenés à réaliser des dossiers d'autorisation s'ils veulent continuer à les utiliser.

Nous ne manquerons pas de vous informer, et restant à votre disposition pour de plus amples renseignements,

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos meilleures salutations.

Mr LASSALVY Benoit
Responsable méthode/technique
' 04 50 98 63 81
Email : techniquecluses@cauxsa.com

Mme DEBORNES Doriane
Responsable Qualité
' 04 50 98 63 38 6 04 50 98 64 17
Email : qualite@cauxsa.com

CAUX S.A.

5 Rue du Docteur Gallet, ZI des Grands Prés, 74 300 Cluses
Tél. 04.50.98.63.77 – Fax 04.50.98.60.43

S.A. au Capital de 194.272 €- R.C. Bonneville 69 B 42 – Siret 606 920 429 00010 – Code Ape 2561Z – N° T.V.A. FR 04 606 920 429